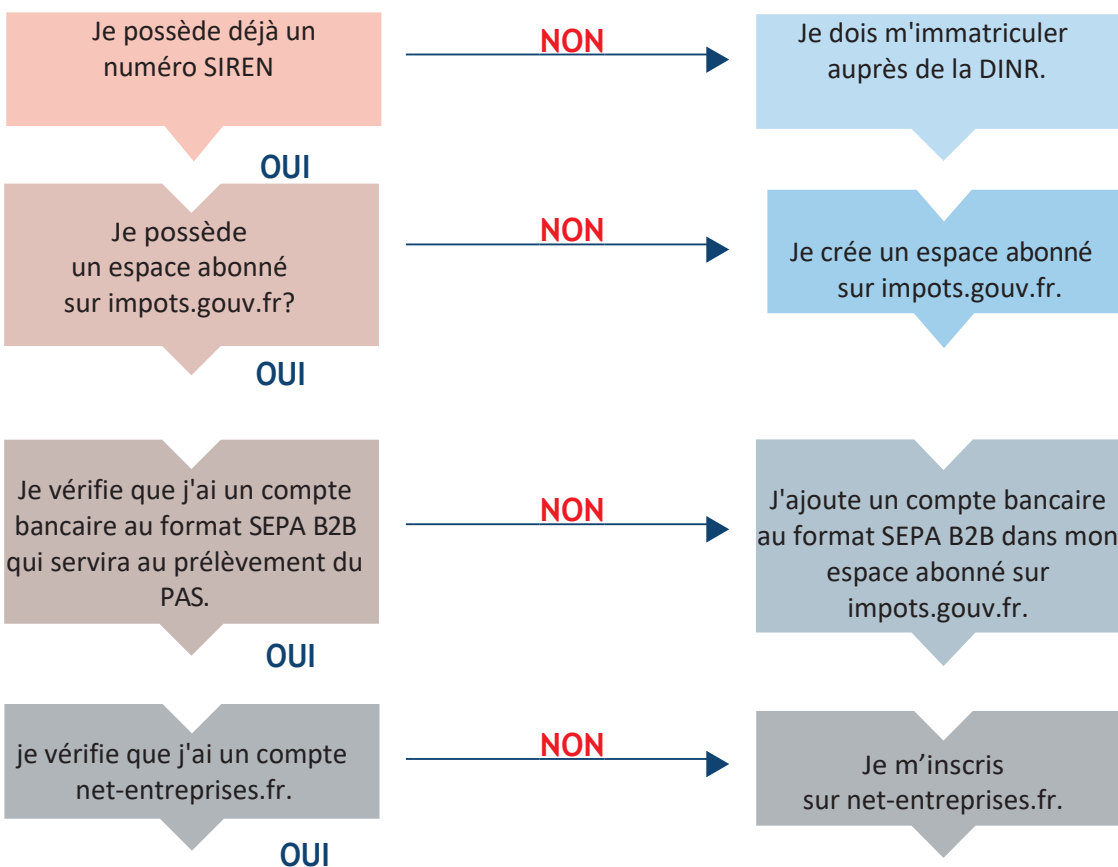


MES DÉMARCHES

Je suis une entreprise étrangère redevable du PAS



Je suis établi :

- dans l'Union européenne,
- ou dans les pays énumérés ci-dessous(*)

- hors de l'Union européenne,
- ou hors des pays énumérés ci-dessous(*)-

Je n'ai aucune démarche particulière.

J'ai déjà un représentant fiscal

Je n'ai pas de représentant fiscal

Je n'ai rien à faire, sauf si je souhaite changer de représentant fiscal.

Je dois obligatoirement désigner un représentant fiscal et effectuer l'accréditation auprès de la DINR.

(*)Afrique du Sud, Antigua-et- Barbuda, Arménie ,Aruba, Australie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Curaçao, Dominique, Equateur, Géorgie, Ghana, Grenade, Groenland, Iles Cook, Iles Féroé, Inde, Islande, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Macédoine du Nord, Maurice, Mexique, Moldavie, Nauru, Niue, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Polynésie française, République de Corée, Royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Sint Maarten, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vanuatu

Je dépends du service des Impôts des Entreprises Etrangères de la DINR